# Andreas Weissen Nouveau président de la CIPRA



Andreas Weissen de Brigue/Valais a succédé à Josef Biedermann comme nouveau président de la CIPRA lors de la Conférence annuelle de fin septembre à Triesenberg/FL (photo: N. Loretan)

#### La Convention alpine: Le parc national des Kalkalpen peu de progrès Une variante au rabais menace le consensus (p. 8)Le protocole forêt de montagne «au sommet» Le protocole transports «en déroute» Tourisme et protection du sol «prière d'attendre» Lauvitel/parc national des Écrins Le protocole énergie fait fausse route La première réserve intégrale des Alpes françaises (p. 8)Innsbruck postule pour le secrétariat de la Convention (p. 2)Le bois, une source d'énergie en vogue en Suisse Le Comité international olympique Le SAB décerne un prix aux projets exploitant met le cap sur l'environnement l'énergie du bois (p. 8)Samaranch proclame l'environnement «troisième dimension» du mouvement olympique (p. 4)Le 3e forum alpin Un code d'engagement pour les sports Économie & Environnement de montagne Sur la piste des énergies renouvelables (p. 9)Les résultats d'un congrès à Courmayeur/Val d'Aoste (p.5)La Slovénie interdit la circulation Partenariat pour les Alpes Susciter la compréhension de l'extérieur pour dans la nature les intérêts alpins (p. 11) Une ordonnance pour régler la circulation des véhicules à moteur et des vélos (p.7)

(p. 7)

Les Alpes - une région

peu peuplée?

60 ou 240 habitants

par kilomètre carré?

L'aménagement de Nassfeld

La population s'oppose à la poursuite de l'aménagement du domaine skiable de

bloqué pour l'instant

Nassfeld en Carinthie

Commission International pour la Protection des Alpes

ISSN 1016-9954

International Alpenschutz-Kommission

Commission Internazional per la Protezione delle Alpi

Mednarodna komisija za varstvo Alp

Heiligkreuz 52 FL-9490 Vaduz Telefon 075 / 233 11 6 Telefax 075 / 233 11 7

No. 39 Novembre 1995

Edition française

Ailemagne Autriche France Italie Liechtenstein Stovénie Suisse

(p. 12)

# Le réunion du comité permanent de la Convention alpine

Le comité permanent de la Convention alpine a siégé pour la seconde fois à Bohinj/Slovénie du 25 au 27 juillet, sous la présidence slovène. Présentation des principaux résultats et décisions:

A ce jour, seuls quatre signataires ont déposé leurs instruments de ratification à Vienne (A, FL, D, SLO).

# Forêt de montagne

Le texte du protocole forêt de montagne a été accepté avec quelques modifications mineures; il a été présenté à la Conférence alpine pour signature et ratification. La CIPRA salue le résultat de ces négociations et recommande de le signer.

#### Tourisme

Les retards s'accumulent pour le protocole tourisme, en raison d'une présentation tardive du nouveau texte et de lacunes importantes du contenu (harmonisation linguistique, décisions sans engagement). Le groupe de travail «tourisme» va donc se retrouver de nouveau en septembre. Les propositions d'amélioration présentées par la CIPRA sont pour l'instant ignorées.

### Protection du sol

La France formule des réserves fondamentales contre le projet de protocole protection du sol, alors que d'autres pays le salue (A, FL, I). Les consultations nationales s'achèvent le 30 septembre et leurs résultats seront discutés lors de la prochaine séance.

### **Transports**

Au 30 juin, la Suisse avait terminé son mandat d'élaboration du protocole transports sans aboutir à un résultat. Le groupe de travail transports s'est dissous. On tentera de dépasser les blocages actuels à l'aide de discussions informelles réunissant notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Autriche. Cette dernière lancera les invitations.

# Système d'observation des Alpes

Les préparatifs pour la création d'un système décentralisé d'observation des Alpes n'avancent pas d'un pouce. Pour que ça bouge un peu, il faut que les parties contractantes fixent un catalogue concret de mesures communes (attendu depuis longtemps) et garantissent financièrement sa réalisation. Pour cela, elles devraient s'orienter d'après les problèmes les plus urgents qui ressortent des protocoles déjà signés ou fina-

# Il faut amorcer dès maintenant l'application des protocoles

La CIPRA a transmis par écrit au comité permanent une proposition demandant d'instituer sans délai des petits groupes d'experts selon les art. 6 e) et 8 (6) e) de la Convention alpine. Ces groupes engloberont des représentants des gouvernements, des ONG et de la recherche et devraient élaborer très rapidement un concept de mesures urgentes pour l'application des protocoles déjà signés.

# Secrétariat permanent de la Convention alpine

La délégation autrichienne a présenté à Bohini un dossier de candidature de la capitale du Tyrol Innsbruck pour le siège du secrétariat permanent de la Convention alpine. Alors que plusieurs délégations se sont clairement exprimées sur la nécessité d'un tel secrétariat, la délégation allemande a de nouveau formulé des réserves. La délégation autrichienne doit préparer un rapport présentant les objectifs, les tâches et les coûts d'un tel secrétariat permanent. Le comité permanent siégera probablement à nouveau au cours de la 44e semaine.

Josef Biedermann

# Le protocole énergie fait fausse

Le 21 juillet 1995 à Rome, le sousgroupe de travail «énergie» s'est réuni pour la première fois, sous la présidence italienne, soit presque quatre ans (!) après l'attribution de ce mandat à Salzbourg. Le protocole doit, selon l'art. 2 de la Convention alpine, imposer une production, distribution et utilisation de l'énergie ménageant l'environnement et encourager des mesures d'économies d'énergie.

Le projet de texte présenté sous la présidence italienne renferme des lacunes importantes si l'on veut sérieusement respecter le mandat de la Convention alpine. La CIPRA a critiqué ces lacunes lors de la séance et a rejeté le projet sous cette forme. Pour quelques fonctionnaires des services de l'énergie et de l'économie qui doivent élaborer ce protocole, le document italien était déjà beaucoup trop restrictif. La majorité des délégations a par exemple refusé de traiter le problème d'un débit minimum suffisant au plan écologique pour les eaux de restitution des cours d'eau avec retenues ou captages. On cherche également en vain dans ce papier la renonciation générale aux centrales nucléaires et aux dépôts de déchets radioactifs.

# Il est déraisonnable de séparer les protocoles énergie et régime des eaux

Au vu de l'étroite imbrication des domaines régime des eaux et énergie, il n'est pas raisonnable d'élaborer pour cela deux protocoles séparés de la Convention alpine qui vont probablement se contredire sur des questions importantes. La CIPRA a déjà formulé en 1992 une demande pour réunir ces deux domaines dans un seul protocole. Les fonctionnaires de l'énergie l'ont pourtant refusé; il appartient maintenant au comité permanent et à la conférence ministérielle de s'occuper de cette affaire. Vu le peu de travail investi jusqu'alors, il serait raisonnable de poursuivre en élargissant le mandat et

# Nouvelles du secrétariat de la

# Un bulletin pour les communes alpines

En juillet 1995, la CIPRA a publié un Bulletin des communes alpines - Les diverses voies d'une gestion économique durable. Ce numéro spécial du CIPRA-Info présente de nombreux projets et initiatives novateurs de tout l'espace alpin; il a été tiré à 21'000 exemplaires et envoyé aux 6'000 communes alpines. Cette action a reçu le soutien financier de la Aage V. Jensen Charity Foundation de Vaduz.

# La banque du Liechtenstein sponsorise

Michel Revaz, ingénieur forestier de Vernayaz/VS travaille comme stagiaire auprès du secrétariat CIPRA depuis juin 1995. Il travaille sur des «critères pour la durabilité des projets de développement dans les régions de montagne». C'est la Liechtensteinische Landesbank qui sponsorise son stage. La CIPRA remercie cette banque de son engagement et souhaite que cette forme d'encouragement direct pour une relève qualifiée continue à se déve-







Le président de l'ARGE ALP, Roberto Formigioni, remet à Josef Biedermann, ancien président de la CIPRA, la médaille d'or du prix de l'environnement de l'ARGE ALP (photo: Day Studio Agency, Milan)

# Le prix de l'environnement de l'ARGE ALP remis à la CIPRA

Comme brièvement annoncé dans notre dernier Info, la CIPRA a reçu le 30 juin à Mantoue la médaille d'or du prix de l'environnement de l'ARGE ALP qui était décerné pour la première fois. Les pays de l'ARGE ALP ont voulu ainsi rendre hommage au mérite de la CIPRA «pour son rôle d'initiant et d'accompagnant de la Convention alpine». Il est amusant de relever qu'au sein de l'ARGE ALP, on retrouve les cantons suisses des Grisons, du Tessin et de Saint-Gall et que les cantons alpins suisses ont jusqu'alors en majorité refusé la Convention alpine. Le canton des Grisons s'est dans le passé particulièrement distingué en s'opposant résolument à la Convention alpine. S'il s'associe maintenant à la distinction remise à la CIPRA pour cette initiative, gageons qu'il s'agit là des premiers signes d'une attitude plus souple.

## **Concours Convention alpine**

Dans le cadre de la campagne d'information pour la Convention alpine 1994, la CIPRA a organisé un concours qui a rencontré un vif succès et pas seulement en raison des prix attrayants. Nous aimerions présenter ici les lauréats et remercier cordialement les donateurs pour leurs prix:

1 semaine de séjour dans le centre Nature de la forêt d'Aletsch (CH) pour 2 personnes (donateur: Ligue suisse pour la protection de la nature LSPN): F. Walcher, A-8965 Pruggern;

1 semaine d'aventure dans le paysage de l'année 1995, le Lesachtal (A) (donateur: les Amis de la nature Autriche): Franz Koiner, A-1020 Vienne;

personnes (donateur: TUI): Peter Gi- novre; ger, CH-9113 Degersheim;

2 x 1 semaine au choix: ÖAV-Ferienwiese Weissbach/Lofer ou cours de l'école d'escalade (donateur: club alpin autrichien ÖAV): Herbert Veicht, D-83052 Bruckmühl et Paola Moto, I-30175 Mestre (VE);

1 semaine de cours de ski au Nebelhorn (donateur: club alpin allemand DAV): Helga Mayer-Pföss, A-5413 Kuchl;

1 semaine de formation à l'escalade au Grossglockner (donateur: les Amis de la nature Autriche): Martin Reifinger, A-1030 Vienne;

1 semaine de vacances dans le Robin- 1 abonnement annuel à la revue «Nason-Club Schlanitzen Alm (A) pour 2 tur»: Sabine Wippermann, D-30419 Ha-

> 5 abonnements annuels à la revue «Bergsteiger»: Werner Vogel, D-83661 Fall; Josef Oberhumer, A-4692 Niedertalheim; Cumün da Ftan, CH-7551 Ftan; Walter Ortmaier, A-5020 Salzbourg; Ingrid Vorrabu, A-8605 Kapfen-

> 5 abonnements annuels à la revue «Berge»: M. Stegmaier, D-89160 Dornstadt; Manuela Mignez, FL-9487 Gamprin; Volker Simon, D-86159 Augsburg; Anna Wallner, A-3100 St. Pölten; Hans Oesch, CH-3616 Schwarzenegg.

# Le CIO met le cap sur l'environnement

L'environnement devient la «troisième dimension» du mouvement olympique à côté du sport et de la culture. C'est par ce message que le président du Comité international olympique, Juan Antonio Samaranch, a ouvert le premier congrès mondial «Sport et environnement». Ce congrès organisé par le CIO et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) s'est déroulé du 12 au 15 juillet 1995 à Lausanne. Le CIO réagit ainsi aux sévères critiques formulées ces dernières années qui l'accusaient d'avoir fortement négligé la dimension environnementale dans les Jeux Olympiques. Le mouvement olympique, son président en premier, désire maintenant montrer la voie au niveau mondial en matière de sport et environnement. Le CIO va réaliser les points suivants:

- Le respect de l'environnement doit être ancré comme un principe fondamental dans la charte olympique.
- Le mouvement olympique doit s'engager de manière durable pour l'environnement, notamment dans les pays en développement.
- Le CIO va créer une commission environnement avant la fin 1995.
- Le CIO va collaborer activement avec le PNUE pour les questions d'environnement.
- Le CIO désire renforcer la collaboration avec les organisations non gou-

domaine de l'environnement.

Olympiques de 2004, les aspects environnementaux occuperont la première place.

### L'environnement inclus dans l'attribution des droits de retransmission télévisés

Le Président du CIO Samaranch a déclaré à Ulf Tödter, Président de la CIPRA invité à Lausanne comme rapporteur pour le rôle des ONG, que lors des négociations à venir avec les stations de télévision américaines pour la prochaine attribution des droits de retransmission mondiaux des Jeux Olympiques, il s'engagerait pour que dans le contrat, une part d'émission soit réservée au thème «sport et environnement». Cet arrangement devrait aussi être inclus dans les contrats passés avec les instances nationales. Les vedettes sportives nationales et internationales pourront ainsi, avec les experts de l'environnement, contribuer de manière durable à un engagement accru du sport en faveur de l'environnement.

### Proposition d'une fondation pour l'environnement

Lors du congrès, le CIO a été invité à créer une fondation pour l'environnement qui serait alimentée par une partie des recettes des droits télévisés. Le CIO pourrait ainsi soutenir dans le monde entier et plus particulièrement

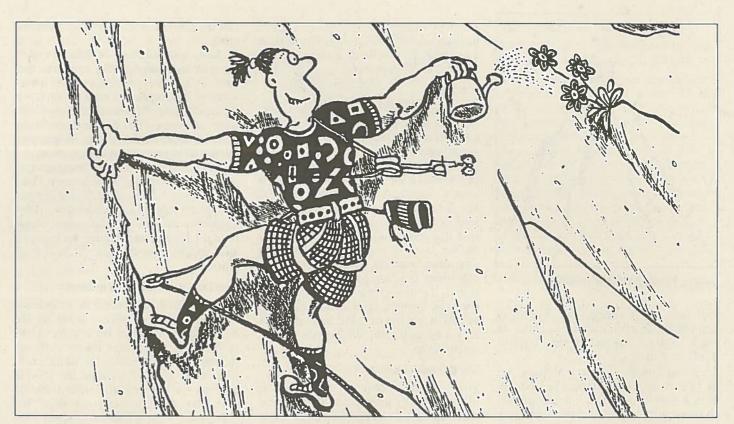
vernementales (ONG) actives dans le dans les pays en développement, des projets qui allient équitablement sport • Lors de la mise au concours des Jeux et environnement. Samaranch désire mettre ce thème à l'ordre du jour de la commission environnement.

# Présentation des premiers résultats d'un projet de la CIPRA

Dans sa contribution, Ulf Tödter a présenté les premiers résultats du projet-CIPRA «Impacts des grandes manifestations de sports d'hiver sur l'environnement, l'espace et la société dans les Alpes». La principale conclusion est que dans les Alpes, on ne peut imaginer que des Jeux décentralisés, si l'on veut éviter des conséquences néfastes pour l'environnement. Par ailleurs les Jeux Olympiques exigent un accord au sein de la société et doivent apporter une amélioration de la situation actuelle à la région organisatrice dans le domaine sportif, mais aussi dans ceux de la culture, de l'économie et de l'environnement. Aucun de ces quatre domaines ne doit se retrouver lésé à l'avenir. Pour l'environnement, cela signifie que la situation environnementale est meilleure après les Jeux qu'avant. Sydney a des visées très ambitieuses pour les Jeux de l'an 2000, notamment dans les domaines de l'énergie, des déchets et des transports; ceci permettrait de poursuivre le changement de tendance accompli à Lillehammer pour passer de Jeux moins dommageables pour l'environnement à des Jeux écologiques.



Le premier congrès mondial «Sport et Environnement, organisé par le CIO et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE), s'est déroulé du 12 au 15 juillet 1995 à Lausanne. Le directeur de la CIPRA Ulf Tödter (à droite au pupitre) y a été invité comme orateur. (photo: CIO)



(Source: DAV Jugend Dezember 1992)

# Italie: Les sports de montagne s'autoréglementent

Une rencontre internationale sur le thème «Haute Montagne - les intérêts en conflit» s'est déroulée du 30 juin au Le document 1er juillet à Courmayeur/Val d'Aoste. La rencontre, organisée par la Fondation Courmayeur et par le Club Alpin Italien, se proposait d'élaborer un code d'autoréglementation pour les activités sportives ayant ce qu'on appelle un «faible impact sur l'environnement», mais qui, toutefois, - vu le nombre croissant de ceux qui les pratiquent commencent à exercer des influences négatives d'une certaine ampleur sur le milieu alpin.

Avaient été invités à rédiger ce Code le Club Alpin Académique et la CIPRA-Italie. Bien que s'agissant de la première collaboration entre ces deux associations, l'entente a été parfaite et a permis d'élaborer ce que l'on peut considérer un bon document à tous points de vues. Bien entendu, ont aussi collaboré à cette rédaction des experts dans les différentes disciplines concernées, qui ont volontiers accepté d'identifier les limites et les réglementations des activités sportives qu'ils pratiquent.

Cette rencontre a été également l'occasion pour présenter la récente publication de la CIPRA sur les sports alpins, qui sera bientôt disponible dans son édition italienne.

Il faut enfin rappeler que ce n'est pas la première fois qu'un code de ce type voit

le jour en Italie; un autre a été déjà établi pour la région du Karst et il a constitué un exemple utile pour l'élaboration du code actuel. Fabio Balocco

#### Considérations générales

Par autoréglementation, l'on entend des règles énoncées par les mêmes personnes qui s'engagent à les respecter. Les règles ci-après sont proposées à deux groupes d'individus, pour qu'ils les respectent: les personnes qui pratiquent le sport et les associations qui l'encouragent et l'organisent.

Ces règles se basent sur un même et indissociable critère éthico-environnemental: la protection de l'écosystème alpin et le maintien de conditions conformes à la nature et à l'importance de l'activité.

Il faut que la présence des sportifs en haute montagne respecte toujours la culture et les traditions locales.

En outre, il ne faut pas adapter l'environnement de haute montagne aux exigences des sportifs, mais plutôt adapter ces dernières aux réalités environnementales de haute montagne.

## Préambule commun à toutes les activités

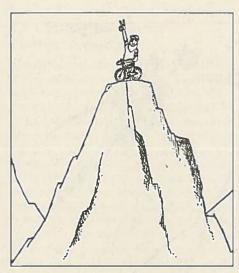
Les activités sportives auxquelles se réfère le code doivent toutes être considérées à faible impact sur l'environnement.

Les installations qui sont à l'origine de l'afflux excessif en haute montagne et

de la dégradation de l'environnement qui s'ensuit (routes, téléphériques, hôtels, refuges, voies ferrées et équipements des voies) ne sont pas généralement indispensables à la pratique de ces activités, mais sont souvent imputables à des intérêts étrangers au vrai esprit sportif. L'on demande un engagement commun, dans le cadre de leurs associations, à tous ceux qui pratiquent de telles activités, et l'on demande aux associations un engagement d'organisation, politique et administratif, afin que ces installations ne soient pas ultérieurement agrandies, mais soient par contre réduites, autant que faire se peut. Le même engagement est demandé pour que l'on limite à des cas d'urgence l'utilisation des véhicules à moteur (voitures, moto-cross, motoneige, hélicoptè-

Ces associations doivent par ailleurs s'opposer à la construction de nouveaux refuges, à l'agrandissement de ceux qui existent déjà, à leur transformations en hôtels et doivent s'efforcer de leur faire retrouver leur vocation initiale, qui est celle de l'accueil, essentiel en altitude.

Afin de lutter contre l'afflux excessif des sportifs, l'on demande aux associations de s'engager à développer la contribution de leurs membres, à ne pas favoriser la publication de guides essentiellement conçus à des fins commerciales et publicitaires, à encourager des initiatives de sensibilisation à l'environnement; l'on demande par ailleurs aux



(Source: Nebelspalter, No. 3, 1992)

individus de s'engager à diversifier leurs activités et à orienter le choix de leurs destinations selon des critères d'intérêt culturel.

La protection de la nature alpine exige de la part de tous ceux qui la fréquentent, à tous les niveaux, l'engagement à se servir des structures existantes d'une facon correcte et le moins possible; à utiliser de préférence les moyens publics pour s'approcher des destinations, à prendre l'habitude d'enlever scrupuleusement les déchets et toute trace du passage, à respecter avec une attitude responsable la nature (flore et faune) dans les différentes situations spécifiques de l'activité exercée, et par conséquent à acquérir un certain degré de connaissances sur le milieu naturel des zones visitées.

Vu la communauté des problèmes environnementaux, les associations actives dans tous les pays de la région alpine s'engagent au respect réciproque des codes d'autoréglementation en vigueur.

#### Règles particulières pour les différentes activités

Les associations s'engagent à contrôler l'ouverture des nouveaux sentiers et des réseaux de sentiers et à effectuer le balisage en utilisant des typologies à faible impact sur l'environnement. Les associations doivent définitivement s'opposer à l'installation de nouvelles voies ferrées et équipées et, quand cela est possible, faire en sorte que soient abandonnées celles qui existent, à l'exception des voies revêtant une importante valeur historique.

Les excursionnistes s'engagent à éviter d'emprunter des raccourcis sur des terrains non rocheux, pour réduire les effets de l'érosion des eaux et prévenir les dégradations du sol, ils s'engangent en outre à ne pas quitter les sentiers, à réduire les nuisances en parcourant des zones protégées ou des biotopes d'une état du parcours et des zones avoisiimportance scientifique particulière et nankes. à évaluer la capacité de charge des mi- Il faut réglementer l'utilisation des lieux où ils se déplacent.

Les règles ci-dessus sont également valables pour les utilisateurs du V.T.T., en attirant l'attention, en particulier, sur la nécessité de s'abstenir d'utiliser les moyens de remontée, ce qui réduirait le vélo à un simple outil pour la de-

On demande d'autre part aux associations de suivre et de contrôler la diffusion des compétitions, en essayant d'en aux utilisateurs du V.T.T. de suivre, en attendant l'élaboration d'un code national d'autoréglementation, les bien connues normes américaines NORBA et IMBA qui ont déjà fait leurs preuves, en les adaptant aux différentes réalités créer - de leur impact sur la flore et sur territoriales.

#### Ski de randonnée

L'on poursuit l'objectif de limiter au maximum son impact sur l'environnement et, en particulier, ses effets négatifs sur la flore et la faune.

Il faut respecter la végétation sous toutes ses formes, en évitant notamment de cerne l'enlèvement des déchets, le bon faire du ski dans les bois en phase de re- entretien de la zone au niveau des roconstitution et dans les terrains reboisés, et en limitant les dégâts provoqués par les lames tranchantes des skis, surtout si la neige est insuffisante et poudreuse.

Il faut respecter la vie sauvage, particudes facteurs environnementaux extrême et pendant la saison des amours. Il faut éviter les bruits inutiles si l'on rencontre des animaux sauvages, ne pas les approcher ou les poursuivre, et en particulier lors de la période de reprosérieusement menacée. Il faut s'absendroits où ils procèdent à leurs rituels amoureux (zones de chant).

Dans les bois, il faut privilégier les chemins forestiers, quand ils existent, aussi

#### Ski de randonnée lors des compétitions

Dans l'organisation des compétitions, les associations s'engagent à réduire le nombre de manifestations, ainsi que le existent déjà, en éliminant graduellenombre des participants. Sont égale- ment ceux qui ne répondent pas à ce ment à éviter les zones présentant un critère; elles doivent contrôler le bon équilibre environnemental fragile, sur- fonctionnement des refuges non gardés, tout au-dessous de la limite de la végétation arborée.

Il faut par ailleurs s'abstenir de toute modification du milieu originaire en construisant des structures fixes de support à la compétition et il faut garantir, doit se baser sur l'acceptation d'une à la fin de la manifestation, la remise en priorité. Si, pour le grimpeur de

autoréglementation des sports de montagne

moyens mécaniques de support, qui sont à réserver exclusivement pour d'éventuelles opérations de secours.

Il faut éviter l'utilisation d'explosifs pour provoquer des avalanches. Faute d'un parcours alternatif sûr, il sera opportun de reporter la manifestation.

Il faut enfin élaborer une stratégie qui permette de réduire au minimum l'impact des spectateurs, en utilisant des zones appropriées et bien délimitées, dans lesquelles ils puissent stationner, et en limitant les nuisances dues au bruit et limiter la prolifération; l'on demande aux images (banderoles et haut-par-

#### Escalade dans des sites naturels

Il faut limiter l'ouverture de nouveaux sites, en tenant compte - avant de les la faune et en suivant les conseils de personnes compétentes et désintéressées, ainsi que du Groupe de Travail créé par le CAI (Club Alpin Italien). Dans les sites qui existent déja, les grimpeurs s'engagent au respect des éventuelles conventions en vigueur et à une attitude correcte pour ce qui conchers et des sentiers d'accès.

L'escalade sur des glaciers peut également avoir un impact sur l'environnement, puisqu'elle peut déranger la faune dans une période très délicate pour sa survie. Il est par conséquent inlièrement sensible en hiver, en raison dispensable que ceux qui la pratiquent suivent les indications des experts.

# Alpinisme

L'autoréglementation dans le domaine de l'alpinisme concerne le maintien ou le rétablissement de conditions enviduction des tétraonidés, une famille ronnementales où le sport alpin serait absent (wilderness-solitude en milieu tenir de toute nuisance dans les sauvage), surtout pour ce qui concerne l'emplacement des bivouacs fixes.

Les bivouacs situés près des fonds de vallées où près d'autres points d'appui tout au long des côtes ou près du sombien pour monter que pour descendre. met ne correspondent plus à leurs vocation initiale. Les associations doivent donc se conformer au critère originaire au moment de créer de nouveaux bivouacs ou de remettre en état ceux qui ainsi que des locaux qui servent de point d'appui en hiver presque exclusivement pour les alpinistes.

Pour ce qui concerne l'alpinisme proprement dit, toute autoréglementation compétition, cette priorité consiste à atteindre une performance technico-athlétique qu'il obtient également en limitant le risque, pour l'alpiniste, elle consiste à trouver une solution aux problèmes d'escalade que la montagne lui présente et qu'il résoud en utilisant exclusivement les moyens de protection et de progression que la montagne lui offre. Les règles découlant de ce principe sont les suivantes:

la construction d'itinéraires artificiels d'escalade en perçant le rocher doit être limitée aux parois qui se prêtent déjà naturellement à l'escalade sportive, étant situées à proximité de points d'appui, tout en faisant partie de la crête alpine.

Il faut considérer de la même manière les itinéraires d'alpinisme pour lesquels un afflux temporaire excessif a demandé des interventions spéciales dans les bivouacs pour des raisons de sécurité. Il s'agit d'itinéraires qui - tout au moins pour le moment - ne permettent plus de véritables expériences d'alpinisme.

Dans d'autres endroits, l'ouverture de nouveaux itinéraires d'escalade doit être basée sur la structure naturelle de la montagne et sur le respect des itinéraires qui existent déjà. L'utilisation de moyens artificiels qui amènent à percer les rochers doit être bannie ou limitée à des cas très particuliers, quand ces moyens sont traditionnellement tolérés, à savoir quand ils permettent de franchir de courtes interruptions de la ligne de montée naturelle, et en cas de danger.

Quand on parcourt des itinéraires d'escalade en grimpée libre, il faut respecter ou remettre en état les protections qui étaient diposées par les premiers grimpeurs, ou bien celles qui ont été reconnues comme acceptables après plusieurs répétitions de ces grimpées.

#### Respect des règles

La présente autoréglementation engage directement tous ceux qui, en tant qu'individus ou associations les ont approuvées ou ont l'intention d'y adhérer après ratification de leurs organes compétents.

Les associations signataires auront soin de solliciter le contrôle de leur respect par leurs membres, par le bias de leurs publications, des écoles et de toute autre initiative utile.

D'éventuelles non-exécutions ou violations pourront être considérées comme contradiction avec l'esprit de l'association et, par conséquent, comme des violations des règles de l'association, qui pourra prévoir des sanctions disciplinaires.



# La Slovénie interdit la circulation dans la nature

Le 1 avril 1995, la Slovénie a promulgué une ordonnance nationale exemplaire qui interdit la circulation des automobiles et des vélos dans le milieu naturel (feuille d'avis officielle de la République slovène, 16/95). La circulation et les courses d'automobiles et de vélos sont maintenant interdites en dehors des agglomérations et de toutes les routes, voies carrossables et chemins ruraux. L'arrêt et le parcage dans le milieu naturel ne sont tolérés que sur une bande de 5 m en dehors de la chaussée, pour autant que cela ne contrevienne pas aux prescriptions relatives à la sécurité routière et que le propriétaire foncier n'y voie pas d'inconvénient.



### Carton rouge pour la circulation des autos sur les routes forestières et dans les réserves naturelles

L'organisation de courses automobiles et l'emploi de ces dernières pour des courses d'essai, de vitesse ou publicitaires est interdit sur les routes forestières et gravelées en forêt; l'interdiction s'applique aussi aux routes à l'intérieur des réserves naturelles et forestières, dans les parcs naturels, régionaux et nationaux, dans les zones de protection des eaux, les forêts protectrices et les forêts avec une fonction particulière. Cette interdiction ne concerne toutefois pas les

La surveillance de l'application de cette ordonnance est l'affaire de la police, de fonctionnaires de surveillance et d'inspecteurs autorisés. Lors d'infraction et selon la gravité, les amendes sont échelonnées entre 10'000 SLT et au moins 500'000 SLT.

Le ministère de l'environnement à Ljubljana a édité pour information un dépliant en slovène, allemand, croate, italien, hongrois et anglais (tél. +386-61-176 53 82).

# La population s'oppose à la poursuite de l'aménagement du domaine skiable de Nassfeld

La confrontation entre les tenants d'un aménagement total du domaine skiable de Nassfeld et la protection de la nature s'est aggravée à la fin de l'automne 1994 dans le Gailtal en Carinthie.

Alors que le lobby des transports à câble visait la poursuite des constructions sur le Rosskofel et aussi sur le Garnitzenalm, des réflexions raisonnables de planification régionale ont fait adopter un train dans la vallée pour l'accès des touristes ainsi que des améliorations qualitatives au vrai sens du

L'adéquation du Rosskofel pour le ski soulève des doutes considérables, comme le révèle une expertise commandée par le club alpin autrichien.

En décembre 1994, le Kleine Zeitung Kärnten a organisé durant trois semaines un sondage de lecteurs en relation avec l'extension du domaine de Nassfeld. Les 5'600 réponses obtenues sont très claires:

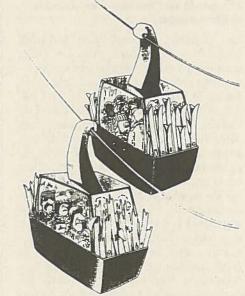
66,3% ont voté contre la poursuite des aménagements

31,3% étaient pour la poursuite des aménagements

2,4% préféraient un aménagement partiel.

Les initiants de l'aménagement de Nassfeld ont décidé fin janvier 1995 de suspendre leur projet pour les trois prochaines années, alors même que le gouvernement carinthien avait délivré une autorisation générale en décembre. La CIPRA espère, une fois les trois ans écoulés, que ce projet sera déjà dépassé pas des considérations plus raisonnables d'économie régionale.

(Source: Peter Hasslacher in: Alpenverein n° 2/1995)



(Source: Nebelspalter No. 3 1992)

# Parc national de Kalkalpen en Haute-Autriche

## L'enfant est déjà dépecé dans le ventre de sa mère

En Haute-Autriche, on peine beaucoup pour mettre à disposition de la protection de la nature des surfaces économiquement intéressantes. C'est la conclusion des tiraillements qui accompagnent depuis des années la création du parc national des Kalkalpen (cf. CIPRA-Info n°s 29 et 34).

A l'origine, toutes les Kalkalpen de Haute-Autriche y compris les forêts avoisinantes entre Enns et Traun devaient former le parc national d'une superficie de 70'000 ha environ. Le parc englobait les Sengsengebirge, les Reichraminger Hintergebirge, la partie haute-autrichienne des Haller Mauern, de Warscheneck et du Totes Gebirge, le plus grand massif karstique d'Autriche. Ensuite, on a opté pour une réalisation en quatre étapes. Depuis novembre 1994, le gouvernement provincial essaie de vendre une «variante de départ» sur 13'000 ha comme «succès visible». La conception d'aménagement provincial prévoit pourtant depuis des années d'inclure dans la première tranche de l'ordonnance «Engsengebirge et Hintergebirge» 21'500 ha. De cette surface, le service forestier autrichien national (ÖBF) gère 18'000 ha et 3'000 ha appartiennent à l'église, à des privés, aux communes ou à la province. Le Reichraminger Hintergebirge représente le plus grand massif forestier au nord des Kalkalpen. Le bassin-versant de la rivière Bachraming constitue sur 170 km² le plus grand système fluvial encore intact du nord des Alpes.

### La protection de la nature n'apparaîtelle que là où l'économie est dans les chiffres rouges?

Les objectifs de protection formulés jusqu'alors en accord avec les clubs d'alpinistes et les associations écologistes sont grandement menacés par le refus de l'ÖBF d'inclure dans le parc national 5'500 ha de forêts des fonds de vallées, apparemment rentables. Des directives autrefois claires comme une protection globale des cours d'eau, la délimitation selon des unités naturelles ou la protection d'associations forestières de montagne et de basse montagne menacent de rester sur le carreau. En regardant la carte des parcs nationaux des Alpes (CIPRA-Info nº 29), on remarque que la forêt, notamment la forêt feuillue de basse altitude est très fortement sous-représentée dans les parcs nationaux. Au lieu de viser un travail de pionnier dans le parc national des Kalkalpen et de protéger sur une grande surface aussi des stations avec une forte productivité, il semble que l'on veut répéter l'histoire de la création de presque tous les autres parcs nationaux en excluant les zones qui font le plus défaut.

# La variante au rabais augmente la

Par ailleurs, un tel parc au rabais créerait d'autres problèmes: plus la surface est petite, plus la pression touristique devient forte et plus l'influence des surfaces exploitées aux environs (agriculture, chasse, etc...) augmente. Des conceptions achevées pour les transports et l'endiguement des voyageurs sont remises en question. Des régions qui forment une unité paysagère sont découpées, ce qui sabote p. ex. l'efficacité de mesures pour la gestion à grande échelle du gibier. Finalement la crédibilité de l'état se trouve engagée envers les autres propriétaires fonciers. A ce jour, le gouvernement autrichien a hésité à délier de sa définition étroitement économique l'obligation de production assignée à l'ÖBF. Au vu de la «multifonctionnalité» de la forêt dont on n'arrête pas de parler, il serait simplement logique de modifier le contrat de l'ÖBF en faveur de la nature. La République d'Autriche devrait pouvoir renoncer à 5'500 ha de forêts de production en faveur du plus grand projet de protection de forêts en Autriche.

(Sources: Hans Uhl, in: Alpenverein Nº 2/1995 et Roswitha Schrutka, in: Nationalparke Österreichs, 1995)



(Source: Nebelspalter No. 28, Juillet 1988)



(Source: Elefanten Press, Karikartoon Höm-

# Première réserve intégrale dans la zone centrale d'un parc national en France

Grande première pour la France qui a implanté une réserve intégrale d'une superficie de 600 ha dans le parc national des Écrins. Elle s'appelle Lauvitel et se situe sur la commune de Bourg d'Oisans. Les objectifs sont l'observation de la dynamique naturelle des écosystèmes riches en flore et en faune et la comparaison de l'évolution avec d'autres vallées qui restent fréquentées. L'accès et toutes les activités de pacage sont interdits, sauf autorisation exceptionnelle préalable accordée par le conseil scien-

Source: (Alpirando, juillet/août 1995)

# Le SAB décerne son prix à des projets exploitant l'énergie du

Le groupement suisse pour les régions de montagne SAB a décerné pour la première fois son prix, créé par les communes de Saanen, St Moritz et Zermatt, «pour des projets issus des régions de montagne qui sont innovateurs, exemplaires et orientés vers l'avenir». Les lauréats sont à parts égales quatre projets qui suivent des voies nouvelles pour l'approvisionnement énergétique:

- La chaufferie centrale d'Hérémence (Valais, chauffage à distance avec chaudière automatique à plaquettes)
- La centrale de chauffe de Meiringen (Berne, utilisation de bois, production combinée chaleur-force)
- Le chauffage au bois des Bayards (Neuchâtel, construction d'un chauffage à distance)
- Le réseau thermique Linthal (Glaris, centrale de chauffage à distance).

(Source: Wilfred Richter dans: Medien-Netzwerk Alpen n° 27/1995)

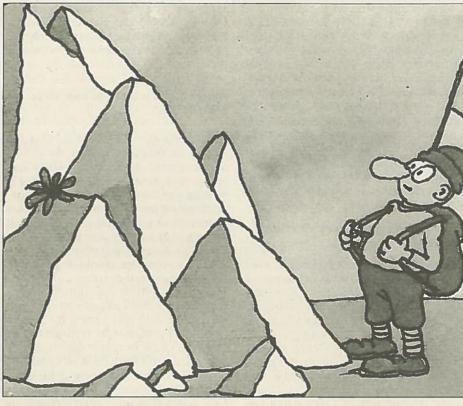
# Résultats du 3e forum alpin **Environnement & économie** 1995

«Économiser, économiser, économiser et encourager les énergies renouvelables» voici la devise. Le plus surprenant à côté des obstacles bien connus à l'utilisation des énergies renouvelables (mazout, gaz et charbon trop bon marché et prescriptions encourageant le gaspillage): les bonnes informations font défaut!

Quelque 50 participants issus de la politique, des milieux de l'énergie, des industries de production et de la protection de l'environnement se sont retrouvés au 3e forum alpin 1995 organisé par la Siegsdorfe Petrusquelle et la CIPRA-Allemagne. Ils ont débattu ensemble des possibilités d'économiser l'énergie et d'encourager les alternatives à l'approvisionnement énergétique actuel dans les Alpes.

«La diminution de la consommation énergétique globale actuelle doit se placer au centre de tous nos efforts» a souligné le Prof. Dr Wolfgang Seiler de l'Institut Fraunhofer pour la recherche environnementale atmosphérique de Garmisch-Partenkirchen, expert climatique et directeur de cette manifestation. Le gouvernement bavarois a pour objectif pour l'an 2000 de doubler la part d'énergie renouvelable dans la consommation énergétique globale de la Bavière pour atteindre 13%; c'est réalisable mais cela n'entraînera une réduction effective du CO2 qu'en lien avec des économies ciblées.

Les contributions ont principalement insisté sur le fait que «ce n'est pas le savoir-faire technique qui fait défaut, mais la volonté pour une application pratique qui manque le plus souvent». Les orateurs ont notamment appelé les communes à fonctionner comme «centrale de commande» et à pousser vers un approvisionnement en énergie resl'énergie solaire et de la biomasse ainsi que les techniques de récupération de chaleur et les mesures d'économies; il d'encouragement ciblé, montrer l'exmer les utilisateurs, utiliser les matières premières régionales et verser des compensations qui couvrent les frais. Pour les entreprises, un approvisionnement coûts, mais aussi un instrument de crédibilité pour toute la politique environnementale de l'entreprise.



(Source: Nebelspalter Nr. 26, juin 1985)

# Economiser et optimiser avant d'investir

«Petits pas mais grands effets», c'est la devise qu'a choisi Matthias Voigtmann (Energie-Agentur) dans son plaidoyer pour une utilisation complète du potentiel d'économie d'énergie avec des dépenses très faibles. L'évaluation et l'optimisation des installations existantes ainsi qu'une meilleure formation des utilisateurs sont souvent des solutions plus économiques que des nouveaux investissements spectaculaires. Un hôtel de la région de Berchtesgaden prévoyait par exemple de renouveler et d'assainir trois installations de chauffage pour un montant d'environ 150'000 DEM. En examinant cela, l'équipe de Voigtmann a constaté que le taux d'utilisation annuel d'une des pectueux de l'environnement. Elles installations n'était que de 5%. L'hôtel doivent s'efforcer de faire accepter ne fonctionne maintenant plus qu'avec un seul chauffage et a pu ainsi économiser env. 50'000 DEM en frais d'investissements, plus 15'000 DEM d'économie faut pour cela établir une politique annuel probable en frais d'énergie. Avec leurs 23,3 millions annuels de emple dans les bâtiments publics, infor-nuitées, les Alpes bavaroises possèdent une marge d'action très importante. Voigtmann a critiqué le surdimensionnement fréquent des installations de chauffage, le manque de base de déénergétique respectueux de l'environ- cision et les programmes d'encouragenement ne constitue pas seulement un ment trop peu nombreux respectiveimportant facteur d'implantation et de ment trop confus. Par ailleurs, il souhaite une orientation plus marquée en faveur de l'environnement dans le secteur du chauffage, à l'image de ce que car le prix des installations a baissé.

réalise le «groupe spécialisé de Tegerns», un groupement de 80 monteurs en chauffage.

### L'heure de l'énergie solaire a sonné

En Bavière, il y a d'un côté une consommation énergétique annuelle de 330 milliards de kWh et de l'autre une offre jusqu'alors à peine exploitée de 70'600 milliards kWh provenant des rayons solaires. Selon Stephan Sachs (Öco Sachs) et Peter Rubeck (directeur du projet «Alpen-Solar»), il est grand temps que les villes et les communes poussent à exploiter cette offre en courant solaire (photovoltaïque) et en chaleur solaire (préparation d'eau chaude). Une autrichienne (record de l'OCDE!) peut déjà exhiber une surface de panneaux solaires par habitant 10x plus importante que sa voisine allemande!

Le plus gros obstacle au photovoltaïque reste les frais d'investissements conditionnés par une production encore faible. Pour sortir de ce cercle vicieux, on peut imaginer des compensations couvrant les coûts pour l'injection d'un surplus de production dans le réseau. A Freising p. ex. en 1993, le détenteur d'une installation solaire recevait 2 DEM/kWh (max. 100 kWh). Ceci a renchéri le prix du courant de 0,1 Pfennig à Freising et les citoyens participent ainsi à l'introduction sur le marché du courant solaire. Entre-temps les remboursements pour les investissements sont déjà descendus entre 1.40 et 1.10 DEM.

les premiers résultats de cette action.

La CIPRA souhaite que de telles ac-

tions se déroulent également dans les

autres pays alpins, notamment dans

ceux dont les Alpes n'occupent qu'une

Le secrétariat de la CIPRA à Vaduz re-

met sur demande des copies de son do-

cument, en allemand, français et italien.

Pour le programme et les invitations au

congrès de Munich, prière de s'adresser

au DNR, Postfach 20 04 25, D-53134

petite partie de la superficie.

L'objectif visé d'un prix du courant solaire à 0,20 DEM que la commission d'enquête du Parlement allemand tient pour vraisemblable «avec une introduction résolue sur le marché» se rapproche ainsi. Par ailleurs Sachs et Rubeck saluent une prescription de montage relative à la préparation d'eau chaude solaire et propose une attraction touristique sur le lac de Chiem: des bateaux électriques propulsés à l'énergie solaire, comme il en existe déjà à Yverdon sur le lac de Neuchâtel, à l'instigation de la Ligue suisse pour la protection de la nature.

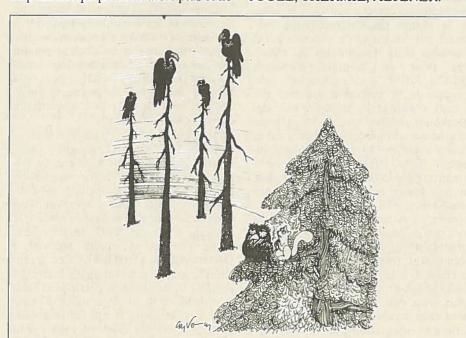
# Carburant végétal et soleil pour les cabanes des Alpes

Les installations qui fonctionnent avec succès dans des situations extrêmes à presque 3000 m d'altitude montrent que de tels projets dans les vallées ne sont qu'une affaire de volonté. C'est ce qu'ont démontré Peter Weber (club alpin allemand DAV) et Georg Gruber (Autark 2000) en présentant des cabanes de clubs alpins dans le Stubaital (Tyrol), sur le Grossglockner et dans le massif du Zugspitz. A l'aide d'une installation de couplage chaleur-force (centrale à cogénération) dont le moteur tourne au carburant végétal, on arrive à économiser dans la majorité des cabanes plus d'un tiers de la consommation originelle de carburant. En outre on peut transformer jusqu'à 90% du carburant injecté en courant et en chaleur. Ces centrales à cogénération sont complétées par des installations photovoltaïques pour les périodes de moindre consommation. On évite ainsi de faire tourner les moteurs à des régimes trop faibles qui polluent alors plus et ne

sont pas rentables. Actuellement le La parole est d'argent, l'action est d'or DAV exploite 5 installations pilotes au carburant végétal dans ses cabanes et prévoit d'en construire 5 autres l'année

## Ouand faut-il utiliser du bois, de la paille & Co.?

Erich Ortmaier (C.A.R.M.E.N.) a fait l'éloge du rendement élevé de la biomasse comme combustible. Deux facteurs empêchent encore la percée sur le marché des matières premières renouvelables: les investissements plus élevés comparés aux installations au mazout ou au gaz et les prix plus bas des «concurrents» fossiles (charbon, gaz, mazout). Le minimum absolu de puissance thermique devrait se situer entre 1 et 2 Mégawatts (MW); les installations à plaquettes de bois obtiennent un résultat relativement bon à partir de 100 kW déjà. Les problèmes de transport et de stockage place la limite supérieure de puissance entre 25 et 30 MW. Condition préalable fondamentale pour la rentabilité et la diminution de l'émission de CO2: une utilisation à pleine charge de l'installation, ce qui se réalise surtout dans les entreprises industrielles et artisanales, ainsi qu'une combinaison entre production de courant et exploitation de chaleur. Les installations fonctionnant à la biomasse sont particulièrement attirantes pour les chauffages au niveau communal, mais aussi dans les industries et l'artisanat, les abattoirs et les fabriques de sucres et d'amidon. Finalement Ortmaier a présenté les programmes d'encouragement aux divers niveaux (état, Land, UE), à savoir JOULE, THERMIE, ALTENER.



(Source: Nebelspalter No. 34, août 1985)

Ce n'est pas la force économique, mais le haut niveau d'information des citoyens et l'engagement personnel qui déterminent la mise en application de projets énergétiques respectueux de l'environnement dans une région. C'est le résultat déconcertant qu'a obtenu Waltraud Winkler-Rieder, experte autrichienne en énergie dans des projets à Kirchdorf/Krems et dans le Nördliches Waldviertel. Dans celui-ci, on a investi en l'espace de trois ans 86,7 millions ATS et les émissions de dioxyde de carbone ont chuté de 23%, celles de dioxyde de soufre de 25%. D'autres raisons encore militent en faveur de services conseils locaux et pour la réalisation de programmes énergétiques intégrés en collaboration avec les citoyens d'une commune. L'Autriche importe les deux tiers de son énergie et continue à tolérer des pertes énergétiques d'environ 50%. Jusqu'en l'an 2005, on pourrait économiser, rien qu'en Autriche, 52% sur l'éclairage et les ordinateurs et 44% sur la mobilité (par rapport à 1990).

### De l'économie du gaspillage à celle des cycles fermés

Rudolf L. Schrieber (Pro Natur) entend par «économie en cycles fermés», un «développement régional orienté vers l'écologie, dans lequel nous ne retirons pas plus de matières premières de la Terre que ce qui y pousse et dans lequel nous ne lui faisons pas subir plus de nuisances que sa capacité de régénération». Il a critiqué les nombreux kilomètres parcourus par un produit avant qu'il parvienne au consommateur et réclamé une augmentation de la production régionale en liaison avec la consommation régionale. Bien souvent elle n'atteint que 5%, alors qu'elle devrait au moins couvrir 25 à 30%. Le caractère remarquable d'initiatives comme «Tiroler Wirtshauskultur» ou «Aus der Rhön - für die Rhön» ne réside pas seulement dans les solutions plus écologiques, mais aussi dans le fait que les offres sont de meilleure qualité, ce que le marché est prêt à honorer par des prix plus élevés. Il a finalement esquissé la vision d'un «holding des Alpes» qui serait constitué pour moitié d'une écologie SA et pour moitié d'une économie SA et de quelques autres petites entreprises d'intérêts divers. Toutes respecteront cependant la règle de base du holding: réalisation de profit par une forte plus-value et par la sauvegarde du capital nature dans les Alpes. La documentation du forum (68 p., 20.- DEM) s'obtient auprès de la CIPRA-Allemagne ou

de la Siegdorfe Petrusquelle GmhH, Frau Da-

xenberger, Höpflingerweg 1a, D-83318 Siegs-

# Congrès DNR du 17 au 19 novembre 1995 à Munich

Partenariat pour les Alpes

Deutsche Naturschutzring (DNR) et la CIPRA s'engagent dans une action commune pour sensibiliser en Allemagne la population résidant en dehors des Alpes aux problèmes et intérêts particuliers de l'espace alpin et pour la motiver à contribuer activement à un développement des Alpes compatible avec les hommes et l'environnement. Des groupes de dialogue ou des communautés d'intérêts (p. ex. groupes paroissiaux, de jeunes, de seniors, mais aussi organisateurs de voyage et syndicats) devront débattre des désirs et des besoins des populations alpines ainsi que des exigences de la nature. Le DNR a mandaté la CIPRA pour élaborer un document qui présente, sur la base du principe du développement durable dans les Alpes, les exigences envers les divers acteurs dans les deux do-

maines prioritaires des transports et du l'occasion de présenter au grand public tourisme; il en résulte des check-lists pour un comportement raisonnable et réalisable de tout un chacun et des principaux groupes d'intérêts. La CIPRA a envoyé ce document à 200 groupes d'intérêts dans les Alpes en les invitant au dialogue et en les priant de soutenir cette action en Allemagne.

#### Objectif: des soutiens concrets

Le DNR organise depuis ce printemps la communication des exigences aux groupes de dialogues en Allemagne. On essaie de réunir des contributions de soutien concrètes avec un grand nombre de partenaires, ce qui va du soutien médiatique jusqu'à l'encouragement concret de projets.

On attend, lors du congrès du 17 au 19 novembre 1995 à Munich, un nombre impressionnant de personnalités politiques nationales et étrangères, en plus des nombreux experts alpins, parmi lesquels figure Reinhold Messner. Ce sera

# Interdiction du ski héliporté dans le Tyrol du Sud

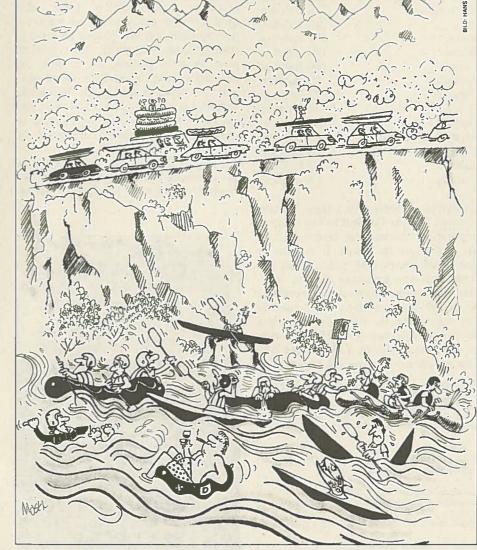
Bonn, fax (49)-228-35 90 96.

Le 6 septembre 1995, le Parlement du Tyrol du Sud a voté une loi réglementant le trafic aérien avec des engins à moteur pour la protection de l'environnement. Selon cette loi, le ski héliporté est totalement interdit dans le Tyrol du Sud. Par ailleurs, l'atterrissage et le décollage des engins à moteur sont à l'avenir interdits dans les sites protégés; le survol n'est autorisé qu'à une hauteur minimum de 500 mètres. Tous les vols touristiques sont interdits l'aprèsmidi et la nuit sur l'ensemble du territoire de la province. Ceci ne concerne bien sûr pas le transport de matériel, le sauvetage en montagne, la protection civile et l'armée.

Les maires du Tyrol du Sud ont en outre reçu la faculté d'édicter des ordonnances interdisant l'atterrissage et le décollage sur l'ensemble du territoire communal, ce qui a déjà été appliqué en plusieurs endroits. La loi prévoit aussi la possibilité d'autorisations exceptionnelles à cette interdiction de vol qui seront octroyées par le maire concerné, lors de certaines manifestations. On espère que les maires feront un usage extrêmement économe de cette possibilité.

Ainsi le ski héliporté, comme en Allemagne et de facto en Autriche, est maintenant interdit dans le Tyrol du Sud. Ceci pourrait donner une nouvelle impulsion pour l'inscription dans le protocole tourisme de la Convention alpine de l'interdiction générale du ski héliporté dans l'ensemble des Alpes.

Helmuth Moroder

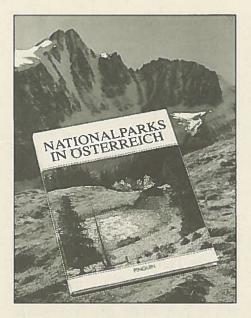


(Source: Nebelspalter No. 26, juin 1986)

## Dernière nouvelle:

Cette loi a été repoussée par le gouvernement italien. Motif principal: les initiatives économiques privées ne doivent pas être entravées. Tour commentaire est superflu.





# **Nouvelles parutions**

# Les parcs nationaux d'Autriche (Nationalparks in Osterreich)

Les parcs nationaux autrichiens constituent un exemple évident du lien entre le paysage naturel et le paysage humanisé fruit de l'occupation humaine pendant des siècles. Une équipe d'auteurs réunis sous la direction de Paul Heiselmayer et d'Herbert Reisigl a entrepris la présentation de tous les parcs nationaux existants (Hohe Tauern, Nockberge, Neusiedler See- Seewinkel) ou encore au stade de la planification (Salzburger Kalkhochalpen, Oberösterreichische Kalkalpen, Donau-Auen, Thayatal-Podyji). Le texte et les images illustrent l'histoire de leur création, leurs particularités géologiques et botaniques ainsi que la faune qui les habite. De précieuses informations pratiques sont également fournies aux visiteurs. Le livre qui contient 142 illustrations couleurs et 11 cartes est paru aux éditions Pinguin, 6021 Innsbruck, au prix de 398.- ATS



# Les Alpes, une région peu peuplée?

11 millions de personnes habitent les 180'000 km<sup>2</sup> de l'espace alpin. Cela représente une densité moyenne de 60 habitants par kilomètre carré. En déduire que les Alpes sont une région peu peuplée, comme le fait la Commission européenne dans ces documents (p. ex. Alpes 2000), relève toutefois de l'erreur. L'espace occupé en permanence ne représente en fait qu'une fraction de la surface totale; au Tyrol, il s'agit de 14%, dans le Vorarlberg, de 25%. Si l'on admet pour l'ensemble des Alpes une moyenne de 25% pour l'espace occupé en permanence sur lequel se concentre toute la population, on obtient alors une densité de 240 habitants par kilomètre carré. Quelques données nationales à titre de comparaison:

Pays-Bas	392	hab/km
Japon	329	hab/km
Belgique	325	hab/km
Alpes (espace occupé		
en permanence)	240	hab/km2
Grande-Bretagne	225	hab/km <sup>2</sup>
Allemagne	218	hab/km2
Inde	208	hab/km2
Italie	187	hab/km3
Suisse	160	hab/km2
Chine	160	hab/km2
Autriche	90	hab/km2
Espagne	77	hab/km3
Grèce	76	hab/km2
Turquie	69	hab/km
Alpes (surface totale)	60	hab/km
USA	26	hab/km
Suède	20	hab/km
Canada	3	hab/km

La véritable densité de charge ne ressort que lorsque l'on fait le lien entre la population résidente et la capacité en lits par kilomètre carré. Il en résulte une densité saisonnière de pointe qui représente une grandeur clé pour évaluer les charges effectives et la nécessité de contre-mesures dans les domaines des transports, de l'énergie, des eaux usées et des déchets. La CIPRA persiste dans cette affaire à demander que l'on adopte un point de vue régional.

Informations de la CIPRA – parution 4 fois par an – rédaction: Ulf Tödter, Heiligkreuz 52, FL-9490 Vaduz, layout: Alexa Ospelt – reproduction souhaitée avec indication de la source – traductions: Philippe Poget – versions allemande, italienne, française - imprimé sur papier recyclé - tirage total: 11 000 exemplaires. Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL Rédaction achevée le 10 septembre 1995

CIPRA-Autriche, c/o Österreichische Gesellschaft für Natur- und Umweltschutz (ÖGNU), Alserstr. 21, A-1080 Wien CIPRA-Suisse, c/o Ligue suisse pour la protection de la nature (LSPN), Case postale, CH-4020 Bâle

CIPRA-Allemagne, Adelgundenstrasse 18, D-80538 München

CIPRA-France, c/o Centre International pour la Conservation de la Montagne CICM, Les Gandy, F-73670 Entremont-Le-Vieux CIPRA-Liechtenstein, c/o Liechtensteinische Gesellschaft für Umweltschutz (LGU), Heiligkreuz 52, FL-9490 Vaduz CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, Via Pastrengo 20, I-10128 Torino

CIPRA-Slovénie, c/o Triglavski narodni park, Kidričeva 2, SLO-64260 Bled

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachverband für Natur- und Umweltschutz, Kornplatz 10, I-39100 Bozen

# Ressources génétiques de l'agriculture dans les Alpes

# Plus de 100 races d'animaux domestiques des Alpes sont menacées

La fondation Pro Specie Rara a récemment publié (en quatre langues) les résultats d'une enquête sur l'ensemble des Alpes relative au potentiel et aux menaces qui pèsent sur les ressources génétiques agricoles dans les Alpes complet (compte-rendu dans CIPRA-Info n°35). On obtient ainsi pour la première fois un aperçu pour les Alpes des «réservoirs» génétiques de faune et de flore des diverses races et variétés qui existaient autrefois en bien plus grand nombre. Là aussi c'est un morceau de la diversité biologique qui disparaît sans même que nous ayons pu approximativement saisir sa valeur ni ses possibilités d'utilisation.

L'étude montre clairement l'urgence des mesures de conservation car les populations de nombreuses races animales se rapprochent déjà du seuil critique. Le protocole agriculture de montagne de la Convention alpine, bien qu'il ne soit pas encore en vigueur, prévoit dans son art. 10 que les parties contractantes adoptent des mesures pour la conservation de la diversité génétique dans l'agriculture de montagne. Ces mesures sont particulièrement urgentes p. ex. dans le nord-est de l'Italie, où l'on ne devrait pas attendre la mise en oeuvre du contenu des protoço-

L'ouvrage en quatre langues de 544 pages peut être commandé pour CHF 48.- auprès de Pro Specie Rara, Engelgasse 12a, CH-9000 St-Gall.

